

AUTORISATION DE L'EXPLOITATION DE L'IMAGE

Dans le cadre du déroulement du prix, en différentes occasions, des photos et vidéos peuvent être réalisées sur lesquelles les lycéens et enseignants présents sont susceptibles d'apparaître.

Il est donc indispensable qu'une autorisation d'exploitation de l'image soit au préalable signée pour chaque mineur et chaque majeur présent.

De même, une liste nominative des refus éventuels (élèves et enseignants) devra être fournie pour chaque classe. Cette liste mentionnera les nom et prénom de ceux qui ont exprimé leur refus d'exploitation de l'image.

Chaque autorisation devra être **un original, complètement rempli, sans rature et signé de l'un des parents pour les mineurs.**

Les autorisations et la liste des refus sont à renvoyer par courrier dans une même enveloppe à :

Bruit de Lire - 20 rue de la Crèche - 35000 RENNES

La liste et les autorisations devront parvenir à Bruit de Lire au plus tard le 29 septembre 2020 à l'adresse ci-dessus.



Autorisation d'exploitation de l'image de personnes mineures

Entre Le Ministère de l'Éducation Nationale, L'Académie de Rennes, La Fnac Darty et l'association Bruit de Lire ci-après dénommés les organisateurs.

Il est convenu :

Préambule

Sur une initiative de l'académie de Rennes et de la Fnac de Rennes, le prix Goncourt des lycéens est organisé depuis 1988 avec la bienveillance de l'académie Goncourt. Cette manifestation à laquelle participent désormais une cinquantaine de lycées fait intervenir plusieurs centaines de lycéens aux différentes étapes d'attribution de ce prix qui sera délivré à Rennes le 26 novembre 2020.

Afin de permettre la diffusion des photographies et images prises lors des différentes réunions et jurys, la présente autorisation de diffusion d'images est établie à l'attention des élèves mineurs.

M/Mme *NOM(S)/prénom(s)*

Représentant légal de l'enfant

Date de naissance

Domicilié(e) à

autorise(nt) à titre gratuit les organisateurs, à exploiter directement ou indirectement, la photographie et la vidéo reproduisant l'image de leur fille ou de leur fils (*ayer la mention inutile*) **pour les besoins de l'opération Goncourt des Lycéens** ainsi que **dans le cadre de la communication faite autour de l'opération**. Par exploitation il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer la photographie reproduisant son image.

Cette autorisation emporte la possibilité d'apporter à la « fixation initiale » toute modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération de l'image.

La présente autorisation est accordée pour l'ensemble des pays du monde pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par tous procédés numériques ou analogiques, en tous formats et pour tous supports et modes de diffusions.

Il est expressément convenu qu'au delà de la période de 5 ans la FNAC et l'Education Nationale pourront exploiter la photographie pour l'illustration d'articles ou des exploitations à caractère informationnel, historique ou documentaire ainsi qu'à des fins de rétrospective, pour la réalisation d'événements liés à l'opération Goncourt des Lycéens.

Les organisateurs s'engagent, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.

La présente autorisation est révoquée à tout moment sur demande adressée par lettre recommandée à l'un des organisateurs.¹

Fait à le en un exemplaire original.

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour accord"

¹ Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'un des organisateurs.



Autorisation d'exploitation de l'image de personnes majeures

Entre Le Ministère de l'Éducation Nationale, L'Académie de Rennes, La Fnac Darty et l'association Bruit de Lire, ci-après dénommés les organisateurs.

Il est convenu :

Préambule

Sur une initiative de l'académie de Rennes et de la Fnac de Rennes, le prix Goncourt des lycéens est organisé depuis 1988 avec la bienveillance de l'académie Goncourt. Cette manifestation à laquelle participent désormais une cinquantaine de lycées fait intervenir plusieurs centaines de lycéens aux différentes étapes d'attribution de ce prix qui sera délivré à Rennes le 26 novembre 2020.

Afin de permettre la diffusion des photographies et images prises lors de ces différentes réunions et jurys, la présente autorisation de diffusion d'images est établie à l'attention des personnes majeures.

M/Mme (NOM/prénom)

Domicilié(e) à

Autorise, à titre gratuit, les organisateurs à exploiter, directement ou indirectement, les photographies et les vidéos reproduisant mon image et ma voix **pour les besoins de l'opération Goncourt des Lycéens** ainsi que **dans le cadre de la communication faite autour de l'opération**. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer les photographies et les vidéos reproduisant l'image et la voix de la présente personne majeure.

Cette autorisation emporte la possibilité d'apporter à la « fixation initiale » toute modification jugée utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération de l'image.

La présente autorisation est accordée pour l'ensemble des pays du monde pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par tous procédés numériques ou analogiques, en tous formats et pour tous supports et modes de diffusion.

Il est expressément convenu qu'au delà de la période de 5 ans les organisateurs pourront exploiter les photographies et les vidéos pour l'illustration d'articles ou des exploitations à caractère informationnel, historique, pédagogique ou documentaire ainsi qu'à des fins de rétrospective, pour la réalisation d'événements liés à l'opération Goncourt des Lycéens.

Les organisateurs s'engagent, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de votre image ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à votre vie privée, à votre dignité et à votre réputation.

La présente autorisation est révoquée à tout moment sur demande adressée par lettre recommandée à l'un des organisateurs.¹

Fait à le en un exemplaire original.

Signature de la personne majeure précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour accord"

¹ Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'un des organisateurs.

